

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant
 D.D.A. de la Meuse
 Remembrement
 Nom du versement :
 Date du versement : 18 décembre 1984
 Nombre d'articles : 23

Partie réservée aux Archives
 N° de versement : 508W
 Date de prise en charge : 18 décembre 1984
 Métrage : 3 sub Salle 92
 qui 301 bis
 travée: 3005

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
	ETRAYE (1978)				
508W 1	EH - GF - GA - CD - Cce .				508 W
2	M9 - M20 - RR - M6 - M4 - F17 - PM4 - PM9 - PM9IR.				
	BRAUVILLIERS (1978)				
3	Préétude				
4	M6 - CD - EH - PM4 - PM9				
5	GF - Cce - GA - F17 - RR				
	HENNEMONT (1978)				
508W 6	Préétude				ARCHIVES DE LA MEUSE PROPRIETE PUBLIQUE
7	M9 - PM9 - EH - M6 - M4 - M20				
8	F17 - GF - Cce				
9	GA - TA - CD - PLI - RR - PM9IR - PM4.				
	SAMPIGNY (1978)				
10	EH - F17.				
11	M6 - GA - PM4.				
508W 12	CD - RR - M4 - PM9IR - GF - Cce.				

Indexation

508W



(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 72-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communi- cabilité (1)	délai d'é- limination	Observa- tions (2)
<u>PAGNY SUR MEUSE (1971)</u>					
508 W 13	F 17				
14	PM9 - M6 - M9.				
15	RR - EH - TA - M4 - PM9IR.				
16	TA.				
17	CD - GA - GF - Cce - PM4.				
<u>BROCOURT EN ARGONNE (1978)</u>					
18	GA - Cce - CD - F17.				
19	GF - EH - RR - M9 - M6.				
20	M4 - M20 - PM9 - PM4 - PM9IR.				
<u>ECOUVIEZ (1978)</u>					
21	F17 -EH -Cce -GA -CD.				
22	PM9 - M4 -M6 - M9 - PM4 - PM9IR - RR - M20 - GF.				
<u>T.A.</u>					
508 W 23	REVIGNY SUR ORNAIN MOULAINVILLE JULVECOURT JUBECOURT LES SOUHESMES-RAMPONT BONCOURT SUR MEUSE JOUY SOUS LES COTES				

508 W



1 Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 72-1037 du 3 décembre 1972) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 72-1038 du 3 décembre 1972).
2 Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

508 W

Partie réservée au service versant

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Axe d'élimination	Observations (2)

508 W



Le chef du service versant

[Signature]

Le Directeur des Services d'Archives

[Signature]
Gérard MAUDUECH



18 décembre 1984

508 W

(1) Indiquer L en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.